



Après 12 ans ! prescription ou non ?

Par **christdu57**, le **15/04/2008** à **09:57**

Madame,Monsieurrrrr Suite à mon déménagement il y a 12 ans (1997) j'ai fait ma lettre de résiliation pour un déménagement.rnrn aujourd'hui on me réclame une somme qui sois disons na pas été payer (plus de 3500 euros) !rnrn Il me semble qu'a une résiliation recommandé avec accusé de réception nés pas accepté si l'apurement nés pas réglé !rnrn On ma bien délivré un certificat de bon payeurs pour ma sortie du logement.rnPourries vous m'indiquer ou me répondre si je dois les payer ou si il y a prescription !rnrnOn espérant avoir une prompte réponse,veuillez croire Madame,Monsieur a ma sincérité les plus dévouées.rnrn M.Goetz